

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Délégation aux droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

- Discussion sur les orientations du rapport sur
l'égalité entre les filles et les garçons dans le
système éducatif2

Mercredi
19 novembre 2008
Séance de 11 h 30

Compte rendu n° 4

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

**Présidence
de Mme Marie-Jo
Zimmermann,
*présidente***



La Délégation s'est réunie pour discuter sur les orientations du rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Je souhaiterais que nous discutons des grandes orientations du rapport que nous examinerons la semaine prochaine, après l'audition du ministre de l'Éducation nationale qui aura lieu cet après-midi.

Que constate-t-on ? D'abord que malgré leur meilleure réussite scolaire, les filles ne font pas les mêmes choix d'orientation que les garçons. À l'université, elles ne choisissent pas les mêmes spécialités et se tournent moins vers les cursus les plus sélectifs : les classes préparatoires et les écoles d'ingénieur en particulier. Leur moindre intérêt pour les métiers techniques et scientifiques est particulièrement marqué.

Mme Catherine Coutelle. Claude Allègre souligne la désaffection générale, tant des garçons que des filles, pour l'ensemble des filières scientifiques et technologiques. On peut penser que cela s'explique, en partie, par la crainte qu'inspire la science aujourd'hui. Elle n'est plus vue, comme au siècle dernier, comme un facteur de progrès. S'y ajoute, sans doute, le fait qu'il s'agit d'études longues et contraignantes. Il serait intéressant d'avoir des précisions sur les facteurs expliquant cette situation.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Il faudra insister sur ce point. Il ne faut pas sous-estimer le frein que constitue encore la perspective d'études longues et le souci des jeunes gens, en particulier des jeunes filles, de se tourner vers des métiers leur permettant de concilier vie familiale et professionnelle.

M. Jean-Luc Pérat. La durée des études est un facteur majeur qui guide ces choix.

Mme Odette Duriez. Pour les jeunes filles poursuivant des études longues, c'est souvent à l'issue de celles-ci que se pose la question de la maternité. Ce calendrier peut freiner leur insertion professionnelle.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Ces choix ont des conséquences en termes de ségrégation professionnelle. Il faut parvenir à lever les blocages persistants qui empêchent une plus grande diversification professionnelle d'une part et des déroulements de carrière similaires à ceux des hommes. On voit bien, par exemple, dans l'enseignement supérieur que les évolutions sont très lentes. Il y a plus d'étudiantes que d'étudiants mais seulement 17 % des professeurs d'université sont des femmes !

L'Éducation nationale a un rôle majeur à jouer pour faire prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes. L'expérience suédoise en matière d'éducation à l'égalité, dès le plus jeune âge est tout à fait intéressante. C'est pourquoi nous devons insister sur la nécessité de la formation des personnels de l'Éducation nationale à ces questions.

M. Jean-Luc Pérat. Il y a une « force de frappe » féminine dans l'Éducation nationale, il s'agit d'un métier à 70 % féminin, qui devrait permettre d'agir sur les choix d'orientation en collège et en lycée.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Les femmes enseignantes ne sont pas plus que les hommes sensibilisées à cette question.

Mme Marie-Christine Dalloz. En primaire, il n'y a pratiquement que des femmes. Plus on monte dans le cursus scolaire et plus leur part diminue. D'autre part, il n'y a que 10 % des inscrits en IUFM qui entrent finalement dans l'éducation nationale. Ce système est destructeur car il est difficile, pour ceux qui ont échoué de reconstruire ensuite un projet professionnel. Les jeunes filles surtout vont plutôt se tourner vers la recherche d'un emploi immédiat qui ne correspond pas alors à leur qualification.

Mme Catherine Coutelle : Quand les concours de recrutement dans l'Éducation nationale n'étaient pas encore mixtes, les garçons les réussissaient à 90 %. Aujourd'hui, les filles réussissent mieux que les garçons. Le choix du rythme de vie qu'offre la profession d'enseignant compte pour beaucoup dans le choix que font les jeunes femmes de se tourner vers cette profession. Le problème de rupture dans le parcours de formation est d'autant plus important qu'en France il y a peu de possibilité de rebondir. Il faudrait mener une réflexion générale sur la réorientation. De même, au cours d'une carrière d'enseignant, une certaine usure apparaît. Elle est patente chez les quinquagénaires et inquiète les Inspecteurs pédagogiques. Il faudrait pouvoir développer les possibilités d'années sabbatiques pour exercer d'autres fonctions pendant quelques années au cours de sa carrière.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente : La réforme de la formation des enseignants doit être le moyen de mieux les former en prenant en compte les préoccupations pédagogiques, dont l'égalité homme femmes.

Mme Catherine Coutelle. À ce propos, je suis totalement opposée à une formation reposant sur le compagnonnage. Celui-ci ne conduit qu'à la reproduction de l'existant, avec ses qualités mais aussi ces défauts. La réforme proposée consiste, de fait, à économiser une année de formation.

Mme Odette Duriez. La formation pédagogique est essentielle et ne doit pas être sacrifiée.

M. Jean-Luc Pérat. On a aussi besoin de tuteurs.

Mme Marie-Christine Dalloz. Je crois au tutorat. C'est un système qui fonctionne dans l'entreprise, mais le dispositif ne réussira qu'avec un choix adéquat des maîtres retenus et avec une mise à niveau continue des tuteurs.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Les IUFM devaient mettre en place une formation à l'égalité fille garçon. L'enquête que nous avons menée montre que cela a été fait très inégalement. On peut craindre que cela soit encore moins le cas à l'université.

Mme Catherine Coutelle. Dans les autres pays européens, la formation des enseignants repose sur les universités. Il y a des Unités de formation et de Recherche spécialisées dans lesquelles les étudiants suivent une formation universitaire pédagogique, à l'issue de laquelle ils obtiennent un certificat d'aptitude. Ils doivent ensuite trouver un emploi. C'est un système radicalement différent du notre.

Mme Marie-Christine Dalloz. Nous ne sommes pas prêts à une telle réforme en France. L'intégration des IUFM dans les universités et la mise en place du tutorat devra être évaluée.

Parvenir à l'égalité des chances est un travail de longue haleine pour lequel il faut trouver des relais territoriaux et mobiliser tous les intervenants pour une complémentarité des approches.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. C'est le travail entamé par Mme Marie-Jeanne Philippe, rectrice de l'Académie de Besançon qui a été nommée à la présidence du Comité de pilotage de la convention interministérielle de 2006 pour l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif.

M. Jean-Luc Pérat. Nommer des femmes à des postes de responsabilité est un moyen de faire avancer les choses. La formation est au cœur du problème et l'accompagnement par des maîtres de stage constitue un apport indispensable.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Je remercie les intervenants. Nous allons pouvoir soulever tous ces points devant le ministre, cet après-midi.

